SOLUCCIO
Création-Reprise-Transmission

fiche pratique 17

SNC
CHANGEMENT DE GÉRANT

Fiche renseignement disponible à compléter dans nos services

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 exemplaire original ou certifié conforme par le représentant légal de la société du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé le changement de gérant
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal de la société (si le gérant était statutaire)
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales (attention le représentant légal du gérant personne morale doit figurer dans le journal d'annonces légales)

SI NOUVEAU GÉRANT PERSONNE PHYSIQUE

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

Français (résidant en France ou non) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :
- Copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité

Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :
- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse autorisant son titulaire à travailler

Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

SI NOUVEAU GÉRANT PERSONNE MORALE

- 1 original de l'extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois. Si la personne morale n'est pas immatriculée au RCS, tout document officiel justifiant de son existence légale

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le gérant qui effectue la formalité (modèle dans nos services)

- Si le gérant est majoritaire ou associé : fournir une copie de la carte vitale

- 1 mandat CCI complété et signé en original et les Conditions Générales de vente

▶ ATTENTION !

Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulant, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de nos services

TARIFS

▶ **192,01 €** à l'ordre du Greffe du TC

▶ **Frais CCI : 120€ TTC**

ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI HÉRAULT
Av. Jacqueline Auriol - CS 90066
34137 MAUGUIO CEDEX
T. 04 99 515 200
cfe@herault.cci.fr
www.herault.cci.fr

ÉTABLISSEMENT DE SÈTE
220 Av. Marechal Juin
34200 SÈTE
T. 04 67 462 828
cfe@herault.cci.fr

ÉTABLISSEMENT DE BÉZIERS
308 Rue de Chiclana
34500 BÉZIERS
T. 04 67 809 809
cfe@herault.cci.fr

CCI HÉRAULT

CCI Occitanie • 01.2023